

PORTES CITOYENNE ET SOLIDAIRE

LE JOURNAL DES ÉLUS-E-S ET DE L'ASSOCIATION
PORTES CITOYENNE ET SOLIDAIRE

N°1 OCTOBRE 2026

EDITORIAL



C'est Jean-Michel, Président de notre association Portes Citoyenne et Solidaire et de notre groupe au Conseil municipal, qui devait rédiger cet éditorial.

Il n'en n'aura pas eu le temps. Jean-Michel nous a quittés brutalement le 7 août dernier en nous laissant toutes et tous dans la peine et le désarroi.

Cet éditorial sera donc consacré à l'homme qu'il était. Humble, modeste, bienveillant, toujours à l'écoute et respectueux.

Il parlait à tout le monde, sans haine, avec ses convictions et ses valeurs chevillées au corps qu'il défendait sans relâche.

Jean-Michel a mené tous les combats politiques, syndicaux et humains. Très vite, il a appris que la solidarité n'était pas juste un mot que l'on déclame mais une exigence quotidienne et il le prouvait à chaque occasion, sur le terrain.

Jean-Michel n'a jamais oublié d'où il venait. Il a honoré tous ses mandats successifs sans jamais avoir la grosse tête, toujours avec modestie et détermination. Les nombreux hommages qui lui ont été rendus en témoignent.

Jean-Michel, c'était aussi la générosité, le partage. Sa porte et celle d'Alice, son épouse, était toujours ouverte pour nous accueillir avec simplicité et beaucoup de chaleur humaine. Un petit café, un petit grignotis, comme il aimait le dire.

Sa voix ne résonnera plus dans l'hémicycle mais elle continuera à chanter dans nos cœurs. Nous poursuivrons ses combats et perpétuerons sa mémoire, ses valeurs d'humanité et de justice sociale. Tu peux compter sur tous tes amis et camarades Jean-Michel pour continuer le travail que nous avons commencé ensemble.

Marie-Jo Bayoud-Torres
Conseillère municipale

PORTES
2026
Citoyenne et Solidaire

PORTESCITOYENNEETSOLIDAIRE@GMAIL.COM



Claude Illy

CANTINE SCOLAIRE

La mairie de Portes-lès-Valence dans l'illégalité ? L'accès à la restauration scolaire suscite une vive polémique à Portes-lès-Valence.

En cause : les conditions fixées dans le dossier officiel d'inscription distribué par la mairie pour l'année 2026/2027.

Le document impose plusieurs critères d'accès jugés discriminatoires, abusifs et en contradiction manifeste avec le droit national.

En effet, le formulaire édicté par la municipalité énonce explicitement que les enfants sont accueillis « à la condition que les 2 parents travaillent » et exige obligatoirement une « attestation de l'employeur » pour valider la demande.

Par ailleurs, il conditionne l'accueil des élèves de 3 ans au fait que la propreté soit « acquise ».

Que dit la loi française ?

Ces exigences municipales contreviennent directement à la législation en vigueur :

L'article L. 131-13 du Code de l'éducation est sans ambiguïté : la cantine est un droit pour tout enfant scolarisé et aucune distinction ne peut être faite selon la situation de la famille.

La jurisprudence du Conseil d'État interdit fermement d'exclure un élève en raison du chômage de ses parents. L'argument récurrent du manque de places est d'autant plus infondé que la commune enregistre une baisse globale des effectifs entraînant des fermetures de classes.

Propreté et obligation scolaire : L'instruction étant obligatoire dès l'âge de 3 ans, l'accès aux services périscolaires ne peut être subordonné à des critères de maturité physiologique.

Vie privée et RGPD : Exiger le nom de l'employeur et une attestation de travail pour filtrer l'accès au service public constitue une collecte de données illicite et disproportionnée au regard des règles de la CNIL.

Une municipalité qui échappe à ses responsabilités.

Interpellée par le groupe d'élus Portes Citoyenne et Solidaire, Madame le Maire esquivait le fond du problème.

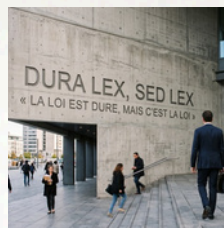
Dans sa réponse du 5 juin, elle invoque de simples contraintes organisationnelles, promet un « examen » de la rédaction des formulaires, mais refuse d'abroger immédiatement ces critères restrictifs. Lors du conseil municipal, elle a préféré comparer sa gestion à celle de son prédécesseur d'il y a plus de dix ans, ignorant l'évolution des textes de loi.

Face à ce refus d'agir, le collectif a saisi la Préfète de la Drôme, le Défenseur des Droits .

La loi doit s'appliquer : chaque enfant a droit à la cantine.

Claude Illy

Conseiller municipal



Jean-Michel Bochaton

TES COMBATS ET TES VALEURS CONTINUENT
DE VIVRE EN NOUS À JAMAIS.



Marie-Jo Bayoud-Torres

MANQUE DE MÉDECINS



À PORTES-LÈS-VALENCE : QUAND L'ARGENT PUBLIC FINANCE LE PRIVÉ... POUR QUELS RÉSULTATS ?

En préambule, il est important de rappeler que les élu-es de gauche qui se sont succédé au conseil municipal ont fait de l'accès aux soins une de leurs priorités et que l'association « Pour la création d'un Centre de Santé Public » est pleinement mobilisée sur le sujet.

C'est pourquoi, lors du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026, nous avons préféré nous abstenir concernant la convention entre le Département de la Drôme et la commune pour financer, sur les deniers publics, le logement d'internes en stage de médecine libérale. Il est en effet stipulé dans cette convention que la commune « est engagée dans une politique de soutiens aux initiatives privées ».

Explication de ce vote :

Durant la campagne des municipales, nous avons défendu une complémentarité entre la médecine libérale et la médecine salariée, mais, par idéologie, Mme GIRARD ne jure que par la médecine libérale, avec les "succès" que l'on connaît depuis ces dernières années.

Après l'installation d'un ascenseur dans un cabinet médical privé (coût 30 000 € pour le contribuable portois), voici maintenant la rénovation de logements pour accueillir des stagiaires internes de médecins libéraux (coût entre 15 000 et 20 000 €). Près de 50 000 € d'argent public pour le privé !

Mais, encore, il y aurait des résultats concrets, nous ne pourrions que nous en satisfaire !

La convention signée par le Département (où siège Mme GIRARD dans la majorité LR)) et la commune précise que ces logements pourront être attribués à des stagiaires accueillis sur d'autres communes de la Drôme.

Cette convention ne prévoit également aucune garantie, par la suite, à ce que ces internes viennent exercer localement.

Il est donc tout à fait possible que notre ville finance le logement d'internes en médecine libérale qui iront dans des cabinets n'accueillant aucun Portois !

Nos propositions :

- Ne pas refuser, par simple idéologie, le principe d'un Centre de Santé Public
- Fixer des conditions à la médecine libérale quand la commune participe financièrement (accueil de nouveaux patients de la commune, présence sur le territoire, engagement dans la durée...)

Un bilan doit être effectué une fois par an et la convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Nous y veillerons car rien ne nous assure que les internes hébergés dans ce logement feront leur stage sur la commune et s'ils le font, y resteront-ils pour faire face à la pénurie de médecins qui s'accroît ?

Marie-Jo Bayoud-Torres
Conseillère municipale



PORTESCITOYENNEETSOLIDAIRE@GMAIL.COM



Sandrine Augier

AUCHAN TRANSFORMÉ EN NETTO



Le magasin Auchan de Portes-lès-Valence fait partie des magasins concernés par le passage sous enseigne Netto, à la suite de la décision de l'Autorité de la Concurrence du 06/07/2026.

L'objectif affiché par Auchan et le Groupement les Mousquetaires est de poursuivre l'exploitation des magasins, pas de les fermer.

Quid des avantages, des incertitudes ?

Netto appartient au groupement Les Mousquetaires (comme Intermarché). C'est une enseigne de hard discount qui fonctionne bien sur le marché français, ce qui peut sécuriser l'activité (supermarché dont le principe est de proposer les prix les plus bas possibles en réduisant les coûts de fonctionnement).

Concrètement, cela se traduit par :

Des prix bas toute l'année sur les produits du quotidien.

Des produits plus limités qu'un hypermarché, avec davantage de marques propres et moins de références.

Des magasins plus simples avec une présentation des produits parfois directement sur palettes ou dans les cartons.

Des promotions ciblées et des opérations de déstockage.

Pour les salariés, cela signifie que l'organisation du travail peut changer :

Netto fonctionne souvent avec des équipes plus réduites et une plus grande polyvalence des salariés (une même personne peut faire de la mise en rayon, de la caisse, de la réception de marchandises et du nettoyage).

Les objectifs, les horaires peuvent évoluer.

Période d'adaptation avec des formations, des changements de logiciels, d'organisation des rayons ou des procédures.

L'Autorité de la Concurrence ne voit pas d'inconvénients à un tel changement.

Nous non plus...à condition que les salariés conservent leur emploi, salaire, ancienneté et que les conditions de travail ne se dégradent pas !

Ce changement devrait intervenir début d'année 2027.

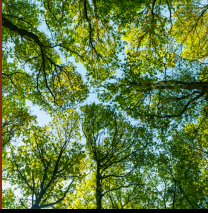
Sandrine Augier
Conseillère municipale



Edwige Guillemain, nouvelle conseillère municipale.
73 ans. Trois grands enfants. Portoise depuis 43 ans.
Agent administratif pendant 6 ans sous le mandat de J.G Pinède.
Aide à domicile pendant 14 ans. Militante associative. Retraitée.



VILLE VERTE OU MIRAGE ÉLECTORAL ?



Propreté et transition écologique : nos quartiers méritent un engagement au quotidien !

L'automne s'installe et, avec lui, un constat partagé : après l'agitation des élections, l'attention portée à nos espaces publics semble retombée.

Si nous saluons le travail exigeant des agents municipaux, le laisser-aller gagne du terrain dans nos rues.

Déchets et tri : bâtir une vraie culture éco-responsable.

Poubelles qui débordent, dépôts sauvages et détritrus accumulés dans les caniveaux : ces incivilités gâchent notre cadre de vie. Les pollueurs devraient être les payeurs.

Une commune tournée vers l'avenir doit agir à la racine : au-delà du nettoyage régulier, nous devons encourager et inciter au tri sélectif, faciliter le recyclage et accompagner la réduction des déchets.

Arbres et biodiversité : stopper le gaspillage environnemental.

Planter des arbres pour créer des îlots de fraîcheur face au changement climatique est indispensable. Mais encore faut-il les accompagner ! Faute d'un arrosage suivi cet été, de jeunes arbres ont séché.

Abandonner ces précieux végétaux est un double gâchis, financier et environnemental, qui nous fragilise directement face au réchauffement climatique et aux vagues de chaleur successives.

Un engagement vertueux exige une gestion durable de la ressource en eau et un soin attentif apporté à notre patrimoine naturel.

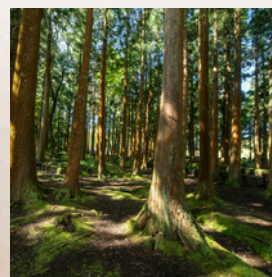
L'écologie, un engagement 365 jours par an.

En mars dernier, période électorale oblige, les rues étaient impeccables. Pourquoi cet effort devrait-il s'arrêter une fois le scrutin passé ?

La propreté et l'environnement ne doivent pas être une vitrine temporaire des élections municipales.

Les habitants méritent une commune propre, verte et exemplaire tout au long de l'année.

Nous demandons à l'équipe municipale d'engager dès aujourd'hui une politique propreté et zéro déchet à la hauteur des enjeux écologiques et environnementaux actuels.





Marie-France Muhieddine, membre de l'association

LA RENTRÉE DES CLASSES

Une rentrée des classes sous le signe de la soustraction $n - 1$!

En effet, une rentrée des classes avec malheureusement moins de classes... Tel est le constat à Portes-lès-Valence.

L'école maternelle Voltaire est passée de 5 à 4 classes.

C'est alors avec regret que nous perdons la maîtresse Laure Testut à l'école maternelle Voltaire. Un départ « forcé » dû à cette fermeture.



Les élèves, les parents et les enseignants en sont attristés. Les effectifs de ces 4 classes restantes seront donc plus importants que l'an dernier.

Une fois de plus, les écoles et les élèves sont mis à mal par des quotas.

La qualité de l'enseignement dépend aussi du nombre d'élèves par classe. Aucun enseignant ou parent ne dira le contraire ! Hélas, c'est un facteur oublié par nos ministres, ils ne voient que les économies budgétaires ! N'y aurait-il pas d'autres solutions pour diminuer le déficit de la France ?

Nous souhaitons malgré tout à la maîtresse Laure une bonne continuation dans sa nouvelle école.

Notre commune compte en effet de moins en moins d'élèves scolarisés.

Les jeunes couples ainsi que les jeunes familles ont du mal à trouver un logement dans notre commune. Les logements sont peu nombreux et les nouveaux seront très onéreux, comme le grand immeuble à la place de l'ancien gymnase Delaune.

Des prix inadaptés aux petits budgets comme aux budgets moyens que l'on a quand on débute sa vie de famille. Ces dernières choisissent de ce fait de s'installer ailleurs.

Notre population est vieillissante. S'occuper des seniors est nécessaire, mais s'occuper de la jeunesse, qui est l'avenir de Portes, devrait être aussi une priorité.

Un autre changement côté ouest à l'école maternelle Jean Moulin : la directrice en poste depuis près de 20 ans a choisi d'aller enseigner dans une autre commune.

Nous lui souhaitons autant de réussite qu'à Jean Moulin !

C'est alors avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice, Madame Cécile Crespy.

Portes Citoyenne et Solidaire souhaite enfin une bonne année scolaire aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, à tout le personnel éducatif, de cantine et périscolaire, et aux dames de ménage qui œuvrent dans l'ombre quand les élèves sont partis !

Marie-France Muhieddine



Extraits de l'hommage à Jean-Michel Bochaton de Pierre Trapier, Maire honoraire de Portes-lès-Valence

Jean-Michel Bochaton nous a quittés...

Chaque disparition laisse place à un profond silence, mais dans la peine remontent les souvenirs d'un militant sincère et profondément humain.

J'ai toujours été impressionné par ses interventions, sa maîtrise des mots et sa défense passionnée de la culture et de la lecture.

Président-fondateur de l'association des Amis de La Librairie Notre Temps à Valence, il agissait pour libérer le livre de la mainmise des grandes maisons d'édition. Un militant infatigable...

Jean-Michel va beaucoup manquer à Portes-lès-Valence. Ancien ouvrier du bâtiment, il n'a jamais oublié d'où il venait : pour lui, la solidarité était une exigence quotidienne.

Il était de tous les combats politiques, syndicaux et humains et ne détournait jamais le regard face aux plus fragiles, aux côtés d'Alice.

Interminable est la liste des salariés qu'il a soutenus, comme à Polytechnyl (ex-Rhône Poulenc), débattant avec les travailleurs de sa voix charismatique.

S'il s'est engagé sans faille dans les luttes, Jean-Michel a aussi mis toute son énergie au service du bien commun. Ses camarades l'ont sollicité pour des mandats électifs qu'il a remplis avec pugnacité, capacité à rassembler et sincérité, tout en restant d'une grande modestie et attentif aux autres.

En 2008, quand je suis devenu Maire de Portes-lès-Valence, Jean-Michel m'a apporté des conseils précieux et sa connaissance du monde de l'entreprise et des syndicats. En charge de l'économie et de l'emploi, il s'est investi sans relâche aux côtés des salariés.

Son militantisme dépassait largement le cadre municipal, refusant de cantonner les élus au rôle de simples gestionnaires.

Ces derniers mois, pour les municipales, il avait réussi à rassembler la gauche au sein de l'association Portes Citoyenne et Solidaire. Sa clairvoyance, son écoute et sa convivialité ont fait l'essentiel.

Je le revois encore, arc-bouté sur le projet d'un Centre de Santé Public pour lutter contre la désertification médicale : quelle audace lorsqu'il est allé déposer, muni d'une truelle, de ciment et d'un parpaing, la première pierre au cœur du centre commercial !

Généreux, modeste, Jean-Michel n'avait pas la « grosse tête ». Nous aurions tant eu besoin de toi pour nous accompagner encore.

Tu laisses un vide immense.

Merci Jean-Michel !

Pierre Trapier



WWW.PORTESCITOYENNEETSOLIDAIRE.FR



REPAS LE SAMEDI 24 OCTOBRE

Menu à 18 €* (demi-tarif pour les minimas sociaux et les chômeurs,
gratuit pour les enfants de moins de 12 ans) :



Salade verte

Lasagnes

Fromage

Tarte

Café

Salle Georges Brassens - A partir de 19 h

Inscriptions auprès Marie-Jo BAYOUD-TORRES au 06 43 37 14 50

Claude ILLY au 06 58 02 71 24-Pierre TRAPIER au 06 82 07 34 98 ou par mail

Pour nous joindre portescitoyenneetsolidaire@gmail.com

ADHÉSION

Année 2026, bulletin d'adhésion à l'association « Portes Citoyenne et Solidaire »

Je reconnais accepter pleinement les statuts de l'association

Portes Citoyenne et Solidaire.

Pour en être membre, je règle la somme de : Obligatoire :

☐ 10 euros pour ma cotisation annuelle 2026.

Je souhaite également faire un don de€ pour aider financièrement l'association.

Total versé :

Nom :Prénom:.....

Adresse postale :

Téléphone : Mail:.....

Signature :

Déposer ce bulletin d'adhésion dans la boîte aux lettres de l'association :

Immeuble les Dauphins, 8 rue Pierre Semard 26800 Portes-lès-Valence.

Joindre le règlement de votre chèque à l'ordre de « Portes Citoyenne et Solidaire ».